

Votre contrat intègre désormais le dispositif

« 100% Santé »

Qu'est ce que c'est ?



Ce nouveau dispositif prévoit la création de « paniers de soins » en optique, dentaire et audioprothèse sans reste à charge. L'ensemble de ces prestations seront prises en charge par l'action combinée de la Sécurité Sociale et de votre complémentaire santé. Dès janvier 2021, l'ensemble de ce dispositif sera disponible pour tous. **Vous gardez néanmoins la possibilité de choisir d'autres équipements en dehors de cette offre.**



L'OPTIQUE

Des prix limites ont été instaurés pour les équipements optiques sans reste à charge :

UNE MONTURE*

- > Inférieure ou égale à 30€
- > Parmi une sélection de minimum 17 montures pour les adultes et 10 montures pour les enfants

DES VERRES*

- > Traitant l'ensemble des troubles visuels
- > Amincissant /anti-reflet en fonction des troubles

*matériel conforme aux normes européennes



CONDITIONS : renouvellement de l'équipement optique (montures + verres) tous les 2 ans (sauf dérogations).

LES PROTHÈSES DENTAIRES

Les prestations prises en charge dépendent de la position de la dent et du matériau utilisé.

- > Des couronnes céramiques monolithiques et céramo-métalliques sur les dents visibles, et céramiques monolithiques zircons, métalliques pour toute localisation
- > Inlays core et couronnes transitoires liées aux couronnes définitives
- > Bridges céramo - métalliques toute localisation, prothèses amovibles à base résine



LES ÉQUIPEMENTS AUDITIFS

- > Tous types d'appareils parmi une sélection définie : contour d'oreille classique, contour à écouteur déporté, intra-auriculaire
- > 12 canaux de réglage
- > 4 ans de garantie et 30 jours minimum d'essai
- > Comportant 3 des options suivantes : système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent, synchronisation binaurale, directivité microphonique adaptative, bande passante élargie 6000hz, fonction d'apprentissage de sonie, système anti-réverbération



CONDITIONS : renouvellement d'une aide auditive par oreille tous les 4 ans.

2019



Encadrement des tarifs en
audiologie et dentaire

2020



Panier « 100 % Santé » garanti
en optique et dentaire

2021



Panier « 100 % Santé » garanti
dans les 3 domaines

L'offre 100% Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une complémentaire santé responsable.